

4 févr. 2013  
Le Journal de Montréal



ISABELLE MARÉCHAL [isabelle.marechal@quebecormedia.com](mailto:isabelle.marechal@quebecormedia.com)

## Mourir à petit feu

*Plutôt mourir que de dépendre des autres*

Si vous demandez si je pourrais vivre sans bras ni jambes, je vous dis non. Si vous me demandez si je pourrais tolérer d'être affligée d'une maladie dégénérative et de me voir peu à peu sombrer dans le néant, immobile témoin de ma déchéance, c'est encore non. Dépendre des autres pour me laver, me nourrir, essuyer mes excréments, non merci. Plutôt mourir.

C'est ce que voulait David Audesse. C'est aussi ce que souhaitait Ginette Leblanc. Les deux sont morts aujourd'hui. Mais les deux n'ont pas eu le même traitement.

### LE CAS DAVID AUDESSE

À la suite d'une amputation, David n'était plus qu'un tronc humain. Sans bras et sans jambes. Mais avec toute sa tête. À 32 ans, il savait que sa vie désormais ne serait pas une vie. David est mort par suicide assisté il y a tout juste un an. Il aurait demandé à un ami de l'aider. On ignore tout de cette personne sinon qu'elle lui aurait donné une injection de cyanure après avoir réfléchi six mois avant de céder à la demande de David. Cet ami aurait changé de travail et déménagé depuis, par peur de représailles.

### LE CAS GINETTE LEBLANC

Ginette Leblanc avait promis à sa fille qu'elle ne se suiciderait pas. Atteinte de la maladie de Lou Gehrig, elle a imploré les tribunaux qu'on légalise l'euthanasie. Elle le voulait pour elle et pour les autres. Je l'ai

interviewée il y a quelques mois. Sa voix était rauque et elle parlait lentement. «Je n'ai pas peur de mourir, j'ai bien plus peur de ce qui m'attend.» m'avait-elle confié. Depuis peu, elle était devenue trop faible pour parler. Ses douleurs étaient insupportables.

Ginette Leblanc est finalement décédée samedi matin d'un ACV. Une mort à bout de souffle et de souffrances. Je pense à elle ce matin. Selon son avocat, son combat judiciaire est clos et «son dossier est fermé». Voilà ce qu'on est une fois mort, un dossier fermé. C'est triste à pleurer.

## ON NE MEURT PAS TOUS ÉGAUX

Ni dans les mêmes conditions. Si vous avez le luxe de tomber sur un médecin compréhensif, il pourra abréger vos douleurs avec un regard compatissant. La famille ne dira mot, mais aura compris. Il y a ceux qui ont les moyens d'aller en Suisse et de se payer une dose létale chez l'organisme Dignitas. Les autres, vous n'avez qu'à endurer et mourir à petit feu!

Cela nous montre à quel point notre société est hypocrite, sans colonne vertébrale et sans humanité.

## UNE TOUTE PETITE PORTE...

En Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, la mort médicalement assistée n'est pas un crime. Pas plus que dans les états de Washington, de l'Oregon et du Montana.

Le projet de loi québécois sur le suicide assisté, lui, n'entrouvre qu'une toute petite porte. Seuls les malades en phase terminale dont la situation se détériore pourront entrevoir une aide à mourir. Et ce sont encore les médecins qui auront le droit de décider. Est-ce au médecin de poser un jugement de valeur sur le fait de vivre ou de mourir? Certainement pas!

Le corps médical va devoir admettre que le choix de mourir est acceptable. À ceux qui craignent des dérapages en légalisant l'euthanasie, sachez qu'il y a plus d'abus sur des personnes vulnérables dans les pays où c'est interdit que dans les pays où c'est permis.